Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901771-20260407-2026DCM042-DE

Commune de Plouarzel
Ti ker Plouarzhel
Département du Finistère
Penn ar Bed

Date de convocation : 31/03/2026
Date d'affichage : 31/03/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Présents : 26
Votants : 26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six
le sept avril
à vingt heure trente minutes

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur André TALARMIN, Maire.

Présents : M. Talarmin, Mme Conq, M. Bourles, Mme Evain, M. Batany, Mme Chentil, M. Cloitre, Mme Hoarau, M. Provotal, M. Roudaut, M. Jezequel, Mme Lannuzel, Mme Jestin, M. Leguet, M. Petton ; Mme Bouvier, Mme Kerdranvat, M. Jestin, Mme Deroo, M. Berthou, M. Quemeneur, Mme Dulchain, , Mme Viala, Mme Drezen, M. Le Coz, Mme Bescond

Absent représenté : -

Absent excusé : - M. Le Bris

Secrétaire : Mme Conq

2026DCM042	**DÉSIGNATION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES**

Exposé :
Le Maire statue sur les demandes d'inscription et procède aux radiations sur la liste électorale (art. L.11 à L.20 et R.1 à R.21 du Code électoral). Ces décisions sont placées sous le contrôle de la commission de contrôle des listes électorale : elle s'assure de la régularité es listes et statue sur les recours administratifs préalables formés par les électeurs contre les décisions du maire.
Dans les communes de plus de 1000 habitants avec une seule liste représentée au conseil municipal, elle comprend 3 membres : un conseiller municipal, un délégué de l'administration désigné par le préfet et un autre désigné par le président du TGI.

Délibération :
Il est proposé au Conseil Municipal, de désigner Marianne Deroo comme représentant titulaire du conseil municipal et Christian Provotal comme représentant suppléant

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré à Plouarzel les mêmes jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme du Registre des Délibérations.

Le Maire,
André TALARMIN.

Certifié exécutoire	La présente délibération peut fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.